



---

**Compte rendu du conseil Municipal du  
15 juin 2008**

Convocation le 9 juin 2008

L'an deux mil huit, le quinze juin, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 10 heures 30, à la Mairie de Gadancourt, sous la Présidence de Monsieur Michel Noury, Maire.

Etaient présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, Messieurs Brénac, Chavanne, Dieuset, Rackelboom.

Absent excusé : M. Ricci qui a remis un pouvoir à M. Chavanne

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Approbation du PV de la réunion du 22 mai 2008,
- Concession du Cimetière,
- Viabilisation E.D.F.,
- Terrain B.31,
- Carte scolaire,
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de réunion du 22 mai 2008**

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2008 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Concession du Cimetière**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la concession du Cimetière de Gadancourt. Aujourd'hui, les tarifs sont les suivants :

- trentenaire : 45 €,
- cinquantenaire : 76 €,
- quatre-vingt dix-neuf ans : 121 €,

Les tarifs proposés sont les suivants :

- trentenaire : 75 €,
- cinquantenaire : 100 €,
- quatre-vingt dix-neuf ans : 150 €.

Ce qui représente une augmentation de 21 %. La concession est un emplacement de 2m<sup>2</sup> et d'une profondeur de deux places.

Monsieur le Maire propose aussi de lancer un processus afin de faire relever les tombes aujourd'hui à l'abandon.

Les propositions, après délibération, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **Viabilisation E.D.F.**

Monsieur le Maire rappelle le principe appliqué lorsqu'un usager demande le raccordement de sa résidence au réseau E.D.F. dans le cadre d'une extension de réseau : une partie des travaux était gratuite puisque prise en charge directement par E.D.F. et le reste à la charge du demandeur.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la loi S.R.U. met à la charge des communes l'extension du réseau dans sa totalité sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de laisser à l'entière charge du demandeur le financement des éventuelles extensions de réseau.

## **Terrain B.31**

Un litige oppose M. GAY à la Commune concernant un terrain cadastré B.31 et situé rue des Faubourgs. Le 23 mai, Monsieur le Maire a convoqué M. GAY pour lui faire part de sa position dans ce dossier et l'informer que ce terrain est un bien qui revient à la Commune.

Devant l'absence de réaction de M. GAY et le fait que la vente de ce terrain soit toujours en cours auprès d'une agence immobilière de Pontoise, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager un référé et une assignation au fond : cette parcelle B31 est un bien sans maître, confié à la gestion de l'Etat depuis 1958 et à celle de la commune depuis la loi de 2004.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire d'engager une procédure.

## **Carte scolaire**

Monsieur le Maire propose d'augmenter la subvention accordée par la Mairie aux 12 enfants utilisant la Carte Optile pour se rendre au Collège de Vigny ou la Carte Imagin'R (zone 5-6) pour se rendre sur Cergy.

5 enfants sont concernés par la carte Imagin'R et 7 par la Carte Optile.

La subvention passerait de 40 % aujourd'hui à 50 % pour la rentrée 2008, ce qui représenterait un surcoût de 226 € suivant les tarifs à ce jour.

Le total de la participation communale passerait de 904€ à 1.130 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord.

## **Questions diverses**

Le Conseil revient sur les questions soulevées dans certaines commissions.

Ainsi pour la petite enfance, Monsieur le Maire signale que, dans le projet de la Crèche de la Villeneuve Saint-Martin, le permis de construire a été retoqué par l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire a participé à la Commission Voirie et informe le Conseil que la réfection de la route du golf se fera de la manière suivante : les rives seront financées par le Conseil Général et le revêtement à partir du petit pont jusqu'en haut de la côte par l'Intercommunalité après les travaux du Conseil Général.

Monsieur le Maire signale qu'un ordre de priorité de réfection des routes avait été établi en premier ressort sur proposition de la DDEA. Aussi en raison du désaccord de la commission voirie et après que tous les membres de cette Commission se soient transportés sur les lieux concernés, il a été décidé de modifier l'ordre de priorité et de faire passer en 2<sup>ème</sup> position les travaux de la route du golf.

Les Membres du Conseil interpellent Monsieur le Maire sur la dangerosité de certaines routes du village :

- à savoir la route du Golf (c1) qui permet de rattraper la route venant d'Avernes et menant à la D14, l'absence de visibilité ne permet pas de s'engager en toute sécurité.

Monsieur Le Maire rappelle que la route du golf est sous la responsabilité de l'Intercommunalité et la D83 sous celle du Conseil Général, aussi il ne peut qu'informer ces administrations de ce danger mais que nous n'avons pas le pouvoir de décision sur ce sujet.

- l'absence de stop à l'entrée du village par la route dit « de la gare » et le marquage au sol d'une ligne blanche. Les Membres ont tous constaté que les véhicules arrivent à très vive allure et s'engagent dans la rue des Bruyères sans ralentir. Le Conseil demande qu'un stop soit matérialisé au plus vite, afin que les enfants puissent, s'ils le souhaitent, aller jouer dans la mare sans danger.

Monsieur Dieuset fait un point sur la sortie organisée le 29 juin 2008 au Parc Saint-Paul par la Commission Culture et Animation. 15 personnes sont à ce jour inscrites, mais les inscriptions sont possibles jusqu'au 23 juin.

Madame de Meaux propose de repenser l'affichage dans la mairie en fixant au mur un portant se présentant sous forme de livre en métal.

Monsieur le Maire rebondit sur l'idée et propose un tableau déroulant pour le cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire